

# Vaccination obligatoire contre la COVID-19

Secteur	Nombre total d'employés *	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> doses : employés ayant déclaré leur statut	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> doses : nombre total d'employés	Vaccination complète		Vaccination partielle		En congé non rémunéré		Taux de réponse		Exemptions	
										Droits de la personne	Médicales		
IWK Health Centre	3 573	99,7 %	98,9 %	3 532	99,4 %	12	0,3 %	29	0,8 %	3 544	99,2 %	0	1
Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse**	21 746	99,6 %	98,3 %	20 778	96,8 %	603	2,8 %	323	1,5 %	21 467	98,7 %	2	10
Soins de longue durée	9 668	98,7 %	98,0 %	9 331	97,1 %	148	1,5 %	179	1,9 %	9 606	99,4 %	0	2
Soins à domicile	3 883	98,7 %	97,5 %	3 691	96,3 %	94	2,5 %	96	2,5 %	3 834	98,7 %	2	0
Programmes de jour pour adultes (ASLD)	83	92,8 %	92,8 %	77	92,8 %	0	0,0 %	6	7,2 %	83	100,0 %	0	0
Éducation	17 612	99,0 %	99,0 %	17 237	97,9 %	196	1,1 %	174	1,0 %	17 612	100,0 %	0	5
Services correctionnels (Justice)	529	99,6 %	99,6 %	522	98,7 %	5	0,9 %	2	0,4 %	529	100,0 %	0	0
Services de santé d'urgence	1 353	99,6 %	99,6 %	1 336	98,7 %	12	0,9 %	4	0,3 %	1 353	100,0 %	0	0
Programme de soutien aux personnes handicapées et Programme de soins pour les jeunes (MSC)	8 583	98,6 %	96,7 %	8 031	95,4 %	271	3,2 %	91	1,1 %	8 418	98,1 %	0	0
Traitement des troubles de l'audition et du langage de la N.-É.	173	99,4 %	99,4 %	172	99,4 %	0	0,0 %	0	0,0 %	173	100,0 %	0	0
Garderies	3 334	98,7 %	98,1 %	3 145	94,9 %	124	3,7 %	59	1,8 %	3 313	99,4 %	0	6
<b>Total</b>	<b>70 537</b>	<b>99,1 %</b>	<b>98,3 %</b>	<b>67 852</b>	<b>96,2 %</b>	<b>1 465</b>	<b>2,1 %</b>	<b>963</b>	<b>1,4 %</b>	<b>69 932</b>	<b>99,1 %</b>	<b>4</b>	<b>24</b>

Remarque : Le taux de vaccination est calculé en fonction du nombre d'employés ayant déclaré leur statut vaccinal sauf dans la colonne « 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> doses : nombre total d'employés » qui représente le taux de vaccination selon le nombre total d'employés.

\* Le nombre total d'employés n'inclut pas ceux qui sont en congé autorisé.

\*\* Les rapports précédents incluaient les employés en congé autorisé. Dans le présent rapport le nombre d'employés en congé autorisé (1 675) est soustrait du nombre total d'employés (23 421).

## Directive concernant la vaccination de la fonction publique provinciale

Secteur	Nombre total d'employés *	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> doses : employés ayant déclaré leur statut	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> doses : nombre total d'employés	Vaccination complète		Vaccination partielle		En congé non rémunéré		Taux de réponse		Exemptions	
										Droits de la personne	Médicales		
Fonction publique provinciale	10 434	99,1 %	93,2 %	9 535	97,2 %	191	1,9 %	93	0,9 %	9,813	94,0 %	0	2

Remarque : Le taux de vaccination est calculé en fonction du nombre d'employés ayant déclaré leur statut vaccinal sauf dans la colonne « 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> doses – nombre total d'employés » qui représente le taux de vaccination selon le nombre total d'employés.